ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de CROTH** (Département de l'Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Le 17/06/2016 sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section **A numéros 417 et 418 et section ZB numéro 38** pour une contenance totale de 9.435 m².
PLU :	UA (partie constructible) + zone bleue au PPRI et N verte au PPRI
PROJET :	Opération d'habitat pour des logements sociaux
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	9 février 2017 – Avis favorable – Acquisition à programmer en relation avec l'intervention du Fonds friche régional
PROPRIÉTAIRE :	**SOQUAFIM (en liquidation judiciaire)**
ÉVALUATION DOMANIALE :	En cours d'instruction
IMPUTATION :	**Compte n° 924803 – CROTH – Ex-batiment SOQUAFIM : Habitat** **Enveloppe projet : 23.000 € - Dotation Villes et Territoires Ruraux**

ROUEN le 20 février 2017

Visa du Président du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles GAL